

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

*(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)*

**Édition du 23/04/2014**

---

# Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2014-03

---

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction  
du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.*

**Edition du 23/04/2014**

## Arrêtés

<b>SPV-2014-641</b> nomination lieutenant honoraire.....	01
<b>SPV-2014-643</b> réengagement.....	02
<b>SPV-2014-645</b> réengagement.....	03
<b>2014107-0001</b> Liste des candidats à la CATSIS .....	04
<b>2014107-0002</b> Liste des candidats au CCDSPV .....	07

Chartres, le 11 AVR. 2014

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2014 - 641

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant la cessation de fonctions de Richard WIELGOCKI au centre de secours de Ouarville ;

Vu l'avis du 27 septembre 2013 du chef du centre de secours de Ouarville ;

Vu l'avis du 30 septembre 2013 du chef du groupement territorial Centre ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

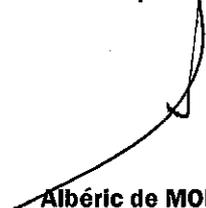
**Article 1 -** L'adjudant-chef **Richard WIELGOCKI** (matricule n° 811), né le 25 mars 1954 à Baudreville (28), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, est nommé lieutenant honoraire à compter du **25 mars 2014**.

**Article 2 -** En tant que lieutenant honoraire, **Richard WIELGOCKI** (matricule n° 811), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

**Article 3 -** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

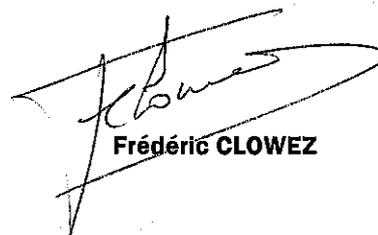
**Article 4 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,



**Albéric de MONTGOLFIER**

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



**Frédéric CLOWEZ**

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : SPV - 2014 - 643

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Carlos RAMOS CARVALHIDO au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre de secours de Lucé) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1 -** À compter du **1<sup>er</sup> avril 2014**, le lieutenant **Carlos RAMOS CARVALHIDO** (matricule n° 1344), sapeur-pompier volontaire, né le **21 juin 1960** à **Viana do Castelo (Portugal)**, est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (adjoint au chef du centre de secours de Lucé).

**Article 2 -** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

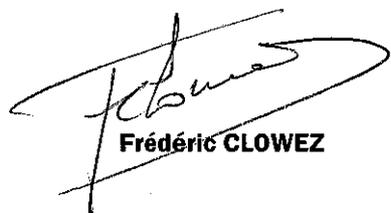
**Article 3 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,



**Albéric de MONTGOLFIER**

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



**Frédéric CLOWEZ**

Chartres, le 11 AVR. 2014

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Réf. : SPV - 2014 - 645

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Serge FLOHIC au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre de secours de Voves) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

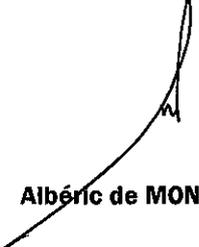
**arrêtent**

**Article 1 -** À compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le lieutenant **Serge FLOHIC** (matricule n° 1177), sapeur-pompier volontaire, né le 27 mai 1958 à Paris 14<sup>ème</sup> (75), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (adjoint au chef du centre de secours de Voves).

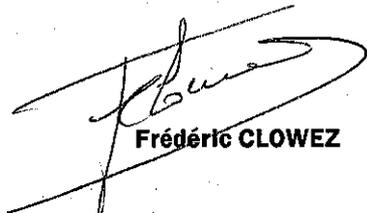
**Article 2 -** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président,

  
Albéric de MONTGOLFIER

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

  
Frédéric CLOWEZ



PREFET D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n °2014107-0001**

signé par  
**Frédéric ROSE, Sous- Préfet de DREUX**

**le 17 Avril 2014**

**28 - Préfecture d'Eure- et- Loir**  
**DRCL - Direction des relations avec les collectivités locales**  
**Bureau de l'intercommunalité du conseil et du contrôle de légalité**

**Elections SDIS 2014- liste des candidats à la  
commission administrative et technique du  
SDIS**



## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental  
d'incendie et de secours  
  
Pôle administratif et financier

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

### Arrêté n° 2014-

#### Élections 2014 – Liste des candidats à la COMMISSIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs pompiers ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours, codifié aux articles R.1424-1 et suivants du CGCT ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs pompiers volontaires ;

Vu la circulaire d'application BSIS/DC n° 2007-249 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014064-0002 du 5 mars 2014 relatif au renouvellement des membres de la commission administrative et technique du SDIS,

Vu l'avis de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours sur la date de transmission à la Préfecture de la liste des candidats ;

Vu les listes présentées par les syndicats Avenir-Secours, CGT et l'UDSPEL,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Les listes de candidats sapeurs pompiers professionnels et volontaires à la COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE sont fixées comme suit :

#### COLLEGE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS – OFFICIERS

##### Avenir-Secours

Titulaire : Nicolas GICQUEL

Titulaire : Frédéric ALEXANDRE

Suppléant : Didier HELOU

Suppléant : Fabien LECUIROT

**COLLEGE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS – NON OFFICIERS****Avenir-Secours**

Titulaire : David BOUTOILLE  
 Titulaire : Philippe JEANNETEAU  
 Titulaire : Jean-Marc DE OLIVEIRA

Suppléant : Emmanuel CHAUVÉAU  
 Suppléant : Sébastien CLUZEAU  
 Suppléant : Hugo HEULINE

**CGT**

Titulaire : Anthony DEKESEL  
 Titulaire : Fabien QUILLOU  
 Titulaire : Emmanuel MOULIN

Suppléant : Loïc BERTHELOM  
 Suppléant : Sylvain BOURIETTE  
 Suppléant : Thomas RIGUET

**COLLEGE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES – OFFICIERS****UDSPEL**

Titulaire : Lieutenant PREVOTAT Philippe  
 Titulaire : Capitaine Jérôme VAUGER

Suppléant : Capitaine Franck FOURMAS  
 Suppléant : Lieutenant Cédric ROBERGE

**COLLEGE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES – NON OFFICIERS****UDSPEL**

Titulaire : Adjudant-chef Laurent GAUBICHER  
 Titulaire : Adjudant-chef Dimitri BEIGNON  
 Titulaire : Adjudant David CHABOCHE

Suppléant : Adjudant-chef Rémi BEZAULT  
 Suppléant : Adjudant-chef Olivier CHARDON  
 Suppléant : Adjudant-chef Frédéric GUISLAIN

**CGT**

Titulaire : Xavier LEBE  
 Titulaire : Anthony TROUVE  
 Titulaire : Johan MOREAU

Suppléant : Frank CATRY  
 Suppléant : Benoit GLOTIN  
 Suppléant : David DUQUENNE

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la direction départementale, dans les locaux des centres de secours principaux, centre de secours et centres d'intervention du corps départemental.

Article 4 : M. le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et M. le directeur des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de la préfecture et au recueil du service départemental d'incendie et de secours.

CHARTRES, le  
 LE PRÉFET,

17 AVR 2014

Le Préfet,  
 Pour le Préfet empêché,  
 Par déléguation,  
 Le Sous-Préfet,

Frédéric ROSE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n °2014107-0002**

signé par  
**Frédéric ROSE, Sous- Préfet de DREUX**

**le 17 Avril 2014**

**28 - Préfecture d'Eure- et- Loir**  
**DRCL - Direction des relations avec les collectivités locales**  
**Bureau de l'intercommunalité du conseil et du contrôle de légalité**

Elections SDIS 2014- Liste des candidats au  
comité consultatif départemental des sapeurs  
pompiers volontaires du SDIS



## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental  
d'incendie et de secours

Pôle ressources humaines

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

### Arrêté n° 2014-

#### Élections 2014 – Liste candidats au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-31,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014064-0003 du 5 mars 2014 relatif au renouvellement des membres au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS ;

Vu l'avis de M. le président du conseil d'administration sur la date de dépôt à la préfecture de la liste des candidats,

Vu la liste présentée par l'UNION DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS D'EURE-ET-LOIR ;

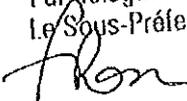
Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La liste des candidats au COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe Marc COQUET	Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe Cédric GLOTIN
Caporal-chef Bruno FOUCHARD	Caporal-chef Camal CHAROUF
Sergent-chef Jean-Pascal NICOL	Sergent Romain LINGET
Adjudant-chef Thomas BENOIT	Adjudant David CHABOCHE
Capitaine José BELTRAO	Lieutenant Christophe BRETON
Lieutenant Fabien LAIGO	Lieutenant Jean-Michel CERCEAU
Infirmier Gaëtan BADRÉ	Infirmière Véronique SEPTIER

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du service départemental d'incendie et de secours, les centres de secours principaux, les centres de secours et les centres d'intervention du corps départemental et publié au recueil de la préfecture et au recueil du service départemental d'incendie et de secours.

CHARTRES, le 17 AVR. 2014  
Le Préfet,  
LE PRÉFET  
Pour le Préfet empêché,  
Par déléation,  
Le Sous-Préfet,  
  
Frédéric ROSE